

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 20- 47

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

OBJET : Mission d'expertise pour le suivi et l'installation de caféières d'excellence sur le territoire de la Martinique -

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA

Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – **Présentation du programme d'actions 2020 ajusté**

II – **Dossiers Administratifs**

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

III – **Dossiers Ressources Humaines**

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

IV – **Dossiers Economie Durable**

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

V – **Points informations**

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE – F. LORDINOT -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr J.THABAR(Gros-Morne) Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBERT(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) - Mr E. JULTAT(Schœlcher) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM)-

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

Membres absents excusés : Mr R. MARTINE (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu le Code des Marchés publics ;
- Vu la délibération n°20-01 du Budget Supplémentaire 2019 et Budget Principal 2020 du Syndicat Mixte approuvé en séance du Comité en date du 20 Janvier 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 Novembre 2020 ;

Considérant que le PNRM a lancé depuis 5 ans une expérimentation pour la culture du Café Arabica Typica introduit en Martinique par Gabriel DE CLIEU au cours des années 1720-1723. Ce café considéré comme un produit d'excellence, a été une culture majeure, en pointe de l'économie pendant des décennies, avant d'être délaissé pour des raisons phytosanitaires ;

Considérant qu'un certain nombre d'exploitations pour la culture de cette plante, ont été développées en vue d'une production essentiellement tournée vers l'exportation sur les marchés nationaux et internationaux, sans occulter la consommation locale et les produits dérivés, sources de plus-value pour compléter le projet de développement ;

Considérant que, malheureusement le lancement de la production des caféières a été marqué par des erreurs techniques, des maladies, la non-connaissance et la mauvaise gestion des récoltes des cerises et finalement par le découragement des agriculteurs et qu'une intervention urgente d'experts devrait être mise en place ;

Considérant que, Monsieur Frédéric DESCROIX expert international domicilié à la Réunion et Monsieur Jean-Marc LAFLEUR, martiniquais, expert en développement-gestion pour le groupement « café – cacao d'excellence », ayant initié le projet, sont les mieux indiqués pour rétablir les préconisations, les conseils techniques, la formation théorique et pratique des 6 caféiculteurs et des 5 agents du PNRM affectés au développement de cette filière café d'excellence ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire que l'Association des Amis du PNRM soit associée à la réalisation de ce projet pour son volet culturel et historique ;

Sur rapport du Président et présentation par Madame Marie-Line LESDEMA, la 1^{ère} Vice-Présidente, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité Syndical

Article 1

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour passer une convention avec les différents intervenants à l'opération d'expertise sur le projet de culture du café « Typica d'excellence » :

- Monsieur Jean-Marc LAFLEUR,
- Monsieur Frédéric DESCROIX et,
- l'Association des Amis du PNRM.

Article 2

Dit que cet audit devra se faire sur la période de Septembre /Octobre 2020 et devra porter sur les points suivants :

- Les interventions sur site pour les 6 exploitations expérimentales avec remise d'un rapport d'expertise, et d'interventions par exploitation assortis des préconisations,
- La visite des nouvelles exploitations candidates pour validation, et conseils techniques
- La formation théorique et pratique in situ pendant les 3 semaines, des 6 caféiculteurs et des 5 agents du PNRM qui sont affectés au développement de cette filière café d'excellence.

Article 3

Dit que le montant de la mission s'élève au montant de **53 695,00 €** conformément au tableau ci-après :

NATURE DE LA DEPENSE	Nb d'unités		Prix unitaire		Total	
Frais d'approche (visa, hôtel, taxi.....)	1	forfait	€	200,00	€	200,00
Voyage Avion (St Denis-FdeF-St Denis)	1	A/R	€	6600,00	€	6 600,00
Location de véhicule en Martinique	27	jours	€	25,00	€	675,00
Expertise DESCROIX (6 jours/s)	24	Jours-1p	€	1250,00	€	28 500,00
Nuitées en pension complète	27	Unités -1p	€	160,00	€	4320,00
Rédaction du rapport	4	Jours	€	650,00	€	2600,00
Expertise LAFLEUR	27	Jours	€	400,00	€	10 800,00
TOTAL					€	53 695,00

Article 4

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2020 du SM/PNRM.

Article 5

Donne mandat au Président afin de signer la convention et à prendre toute décision en lieu et place du Comité concernant l'exécution et le règlement de ce marché ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

Article 6

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le 20 novembre 2020

Le Président,

Denis LOUIS-REGIS

